

AFFAIRE N°39 - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts pour la campagne 1977-1978.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec divers entrepreneurs pour le transport des élèves non subventionnés par l'Education Nationale (élèves de FPP, promotion sociale, élèves de plus de dix-huit ans).

Les élèves transportés sont à la charge de la Commune.

- M. GOBALRAJA Francis	(circuit n°1)	9
- M. SAUFRON Raphaël	(circuit n°2)	14
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n°3)	4
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n°4)	16
- RAPID-TRANSPORTS	(circuit n°5)	19
- M. MOUFOUSSAMY Emile	(circuit n°6)	5
- DIONY-TRANSPORTS	(circuit n°7)	17
- S T U D	(circuit n°8)	121
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n°9)	0
- S E T C O R	(circuit n°10)	0
		<u>205</u>

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 944 - Article 6 455 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE